

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

Opération d'aménagement des anciennes Papeteries du Pont-de-Claix (38) : création d'un quartier mixte d'activité et d'habitat

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Christophe Ferrari, Président

RCS / SIRET

2	0	0	0	4	0	7	1	5	0	0	0	1	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Métropole

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°39	<p>a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m<sup>2</sup>.</p> <p>b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m<sup>2</sup>.</p>

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération d'aménagement consiste à requalifier le site des anciennes Papeteries du Pont-de-Claix, fermées depuis 2008, pour y aménager un nouveau parc d'activités artisanales et industrielles (environ 14 750m<sup>2</sup> de sdp), ainsi que de l'habitat (environ 2500m<sup>2</sup> de sdp de logements neufs et 630m<sup>2</sup> de sdp de logements rénovés dans l'ancien).

Le site est une ancienne ICPE. Les constructions industrielles ont été démolies par le propriétaire entre 2011 et 2014 (EPFL du Dauphiné). Deux à trois maisons d'habitation restent à démolir dans le cadre du projet. Une quatrième maison sera rénovée en logement.

Le projet permettra la création d'un nouveau parc d'activités et de nouveaux logements ; le réaménagement de l'avenue Maquis de l'Oisans depuis la rue Dieulamant jusqu'à l'entrée du rond-point d'accès à la voie des Collines, pour un usage plus aisé par les modes actifs (piétons et cycles) ; l'aménagement d'un parc public de type "frange naturelle" et la réalisation de l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser.

#### **4.2 Objectifs du projet**

- Valoriser le positionnement stratégique de ce secteur comme une porte d'entrée pour le sud de l'agglomération et conforter le positionnement de Pont de Claix comme un pôle économique majeur ;
- Valoriser le site historique des anciennes Papeteries de Pont de Claix et le patrimoine bâti ;
- Développer le fort potentiel du secteur par la requalification des friches et des espaces en devenir ;
- Développer l'activité économique et la création d'emplois ;
- Assurer une transition avec les quartiers d'habitat voisins avec une programmation de nouveaux logements et un traitement qualitatif architectural et paysager élevés ;
- Permettre de requalifier l'avenue des maquis de l'Oisans.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Un phasage des travaux est prévu de la sorte :

Dépôt 1er permis d'aménager en mars 2019 avec un démarrage des travaux en septembre 2019

Dépôt d'un 2e permis d'aménager en juillet 2019 avec un démarrage des travaux en janvier 2020.

Les travaux de l'avenue Maquis de l'Oisans vont démarrer en 2020 également et ceux du parc pourraient se faire avant.

Au stade actuel des études, le détail des travaux n'est pas encore connu.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Dans sa phase exploitation, le projet accueillera des logements et des activités commerciales. Pour ce dernier, il s'agira d'activités de petite production.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Sont prévus :

- deux permis d'aménager
- un dossier de déclaration loi sur l'eau
- un dossier de dérogation espèces protégées

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie d'assiette du projet	8,6 ha
Surface de plancher créée	17 880m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

61 av du maquis de l'oisans  
38800 Le Pont-de-Claix

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 0 5° 70' 28" 75 Lat. 45° 11' 59" 07

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le Plan de Prévention du Bruit 2016-2021 de la Métro, approuvé le 29 avril 2011.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la Préfecture de l'Isère, la commune de Pont de Claix est concernée par le PPRT Isochem, Perstorp, prescrit le 21/12/2011.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	site BASOL n°38.0166 "Papeteries de Pont de Claix". Des études de pollutions ont été réalisées et sont fournies en annexe. Le plan masse intègre les enjeux liés à la qualité des sols.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre de protection éloigné du site de captage d'eau potable de Rochefort.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La bordure nord du projet se situe à environ 80m de la limite du périmètre de protection de monument historique du Vieux-Pont.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La balance déblais/remblais n'est à ce jour pas connue. Toutefois, il ne devrait pas y avoir de création de sous-sols et compte tenu du caractère plat du site, les volumes mobilisés seront faibles.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La balance déblais/remblais n'est à ce jour pas connue. Toutefois, il ne devrait pas y avoir de création de sous-sols et compte tenu du caractère plat du site, les volumes mobilisés seront faibles.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet n'est pas concerné par des contraintes réglementaires (Natura 2000, APPB, ...). Les enjeux environnementaux du site sont liés à la présence sur le site d'espèces protégées (végétales et animales) présentant des enjeux de conservation forts à très forts. Le diagnostic écologique réalisé dans le cadre du projet est fourni en annexe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Proximité de canalisations de matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La frange sud-ouest du site se situe en zone C3r de la carte d'aléa (aléa fort de crues rapides des rivières à l'arrière de digues - bande de précaution). Ce zonage est pris en compte dans l'aménagement proposé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit du trafic induit par l'activité du site (déplacements pendulaires...).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'avenue du Maquis de l'Oisans est affectée par le classement sonore des infrastructures de transport terrestre : bande de 30 m de part et d'autre de la voie et route nationale n°85, bande de 250 m de part et d'autre de la voie.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les vibrations attendues sont essentiellement liées à certaines phases de chantier, elles sont temporaires et ponctuelles.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Installation d'éclairage public à venir à l'intérieur de l'opération</p> <p>Le site est concerné par la pollution lumineuse de l'agglomération de Grenoble.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales sont prévues d'être rejetées dans le canal SCAR .</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents d'origine domestique (eaux usées) seront produits dans le cadre des activités du site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permet la requalification d'une friche industrielle, inoccupée depuis 2008, en nouveau quartier d'habitat et d'activité.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le plan masse a été adapté pour tenir compte des contraintes du site, notamment l'aléa inondation, mais surtout la pollution mise en évidence au droit de l'ancienne papeterie. Il n'y aura pas de logements créés au droit de ces zones.

Un plan de gestion du site est en cours d'élaboration.

Les études de pollution des sols sont fournies en annexe facultative.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet tient compte de l'ensemble des contraintes environnementales et réglementaires recensées au droit de la zone d'étude, de manière à adapter le plan masse au regard des enjeux, notamment au niveau des anciennes activités sur le site, ayant conduit à une dégradation de la qualité des sols. Le plan de gestion en cours de réalisation va permettre de préciser la compatibilité des futurs usages avec l'état des sols.

La réalisation d'une étude d'impact n'apportera pas d'éléments supplémentaires pour adapter l'aménagement du site et protection de l'environnement / santé publique.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : pour les parties 5, 6.1 et 6.4 : études de pollution des sols réalisées sur le site. Annexe 8 : pour la partie 6.1 : diagnostic écologique

## 9. Engagement et signature

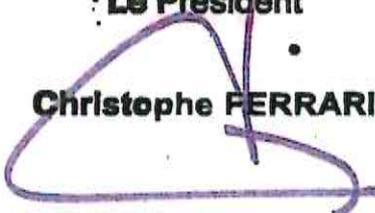
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Grenoble

le, 26/09/2018

Signature

**Le Président**  
  
**Christophe FERRARI**



GRENOBLE-ALPES  
MÉTROPOLITAIN

3, rue Malakoff  
CS 50053  
38031 Grenoble cedex 01  
T : 04 76 42 33 43  
Fax : 04 76 42 33 43